

Livret de l'étudiant.e

Master MEEF Arts Plastiques

2023 - 2024

UFR Arts, Lettres, Communication



TABLE DES MATIERES

Coordonnées principales du département	page 3
Équipe pédagogique	page 3
Informations à noter	page 4
Sigles divers	page 5
Règles relatives à la Scolarité (modalités de contrôle, examens)	page 6
Master MEEF / spécialité : Arts plastiques	page 10
MEEF 1	
Semestre 7	page 15
Semestre 8	page 16
MEEF 2	
Semestre 9	page 17
Semestre 10	page 18

N.B. : Les informations figurant dans cette brochure peuvent être soumises à des modifications de détail dans le courant de l'année universitaire.

**Consultez régulièrement les panneaux d'affichage
et l'ENT pour vous tenir informé(e).**

COORDONNEES PRINCIPALES DU DEPARTEMENT

Direction du département :

Laurence CORBEL et John CORNU (co-direction), bâtiment B, bureau B 118,
02.99.14.12.18

dpt-artsplastiques-direction@univ-rennes2.fr

Scolarité

Stéphanie CHARPENTIER, bâtiment B, bureau B139, 02.99.14.15.83

scolarite-meef-alc@univ-rennes2.fr

RESPONSABLES PEDAGOGIQUES

Université Rennes 2 :

Séverine CAUCHY, bureau M 208, severine.cauchy@univ-rennes2.fr

Muriel TARAGANO, bureau M 208, muriel.taragano-bodin@univ-rennes2.fr

INSPE Rennes :

MEEF1 : Pascal BERTRAND, pascal.bertrand@inspe-bretagne.fr

MEEF2 : Karine GAUDICHON karine.gaudichon@inspe-bretagne.fr

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Université Rennes 2

Séverine Cauchy
Franck Chauvet
Jacques Guillemer
Chloé Orveau
Muriel Taragano

INSPE Rennes

Fabrice Anzemberg
Pascal Bertrand
Karine Gaudichon
Emmanuelle Vequeau

OÙ TROUVER UNE INFORMATION ?

En direct : ACCUEIL DES ETUDIANTS

UFR ALC, Bureau B 120, Bâtiment B

ouvert du lundi au jeudi de 14h à 17h

et le vendredi de 13h30 à 16h30

02.99.14.15.39

Sur le site de l'université : <http://www.univ-rennes2.fr>

Accès aux informations générales

(ex : fonctions et coordonnées des différents services, dates de rentrée)

Documents téléchargeables sur la page de l'UFR : <http://www.univ-rennes2.fr/ufr-alc>

Sur l'E.N.T (Environnement Numérique de Travail) :

<http://ent.univ-rennes2.fr>

Accès aux informations vous concernant
via internet (avec votre compte sésame UR2)

(ex : emplois du temps, permanences et absences des enseignants, coordonnées du département, votre dossier administratif, accès à Coursus, **dans le domaine "Scolarité" "Examens"** : modalités de contrôle des connaissances, **calendrier des examens terminaux écrits**, modalités de transfert départ...)

Sur le site de l'INSPE: <http://www.inspe-bretagne.fr>

Accès aux informations générales

calendrier universitaire, **charte des examens, résultats d'examens** (sur l'ENT INSPE)

Les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

sont accessibles sur votre ENT

(rubrique "Scolarité, Examens")

SIGLES

CM : Cours magistral, groupe allant jusqu'à 200 étudiants.

TD : Travaux dirigés, groupes ne dépassant pas 40 étudiants.

TP : Travaux pratiques, groupes ne dépassant pas 20 étudiants.

UE : Unité d'Enseignement, généralement formée de plusieurs cours. Elle doit être obtenue dans son ensemble.

UFR : Unité de Formation et de Recherche.

UFR ALC : Unité de Formation et de Recherche en Arts, Lettres et Communication. Elle regroupe six départements : Musique, Arts plastiques, Arts du spectacle, Histoire de l'art, Lettres, Communication.

INSPE : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation

ECTS : European Credits Transfer System

Le système de points ECTS développé par l'Union européenne a pour but de faciliter la lecture et la comparaison des programmes d'études des différents pays européens. Un semestre validé en France vaut 30 ECTS.

MODALITES DE CONTROLE

Les modalités de contrôle des connaissances définissent la nature et la durée des épreuves pour chaque enseignement et chaque session d'examens (1^{re} session : épreuves terminales du semestre 1 en Décembre et du semestre 2 en Mai ; 2^e session : épreuves du semestre 1 en Mai, du semestre 2 en Juin).

Les modalités de contrôle des connaissances sont consultables sur l'ENT de l'université - rubriques "scolarité", puis "examens".

Les modalités des enseignements de langues sont également affichées au Centre de Langues - UFR Langues.

Certaines des modalités de contrôle continu sont laissées à l'appréciation de l'enseignant (par exemple, un écrit sur table ou un dossier) : celui-ci vous communiquera son choix en début de semestre.

Notez que les modalités de contrôle des connaissances peuvent être différentes entre les deux sessions d'examens : n'oubliez pas de les consulter !

Réglementation du contrôle des connaissances

Les différents types d'épreuves

Le contrôle des connaissances se compose :

- du contrôle continu (une ou plusieurs épreuves par matière) ;
- des examens terminaux (une épreuve par matière).

Le contrôle continu donne lieu selon les cas à des épreuves écrites sur table (organisées par l'enseignant, qui en aura affiché la date, dans le cadre habituel d'une de ses séances de cours) ou à des exposés, des dossiers, des examens pratiques ou des oraux. La participation à ces épreuves est obligatoire pour les étudiants assidus.

Les étudiants ayant demandé et obtenu une dispense d'assiduité ne sont pas concernés par le contrôle continu et doivent se présenter aux épreuves d'examens terminaux correspondantes prévues par les modalités de contrôle des connaissances.

Les épreuves des examens terminaux de la première session se déroulent en Décembre pour le premier semestre et en Mai pour le second semestre.

2^e session d'examens et report des notes

En cas d'ajournement à la session initiale (session 1), l'étudiant bénéficie d'une session de rattrapage (session 2).

Aucune épreuve n'est à repasser en 2^e session au sein d'un semestre acquis ou des UE acquises.

Par contre, **dans un semestre non acquis, doivent être repassées TOUTES les épreuves prévues par les modalités de contrôle des connaissances pour les enseignements des UE ayant un résultat négatif.**

Attention : toute épreuve non obtenue et non compensée doit être repassée en session 2. La note de la session 2 remplace toujours celle de la session 1, même si elle est inférieure à cette dernière. Aucune note inférieure à 10/20 ne peut être reportée en 2^e session.

Voir aussi le document "comment lire votre relevé de notes" au dos du relevé de notes (également disponible sur la page de l'UFR ALC -<http://www.univ-rennes2.fr/ufr-alc-> rubrique "Scolarité").

Les notes supérieures ou égales à 10/20 ne sont conservées que de la 1^{re} à la 2^e session. Si l'unité d'enseignement n'est pas obtenue à l'issue de la 2^e session, l'étudiant souhaitant compléter ultérieurement son diplôme doit repasser la totalité des épreuves de cette unité d'enseignement. **Aucune note ne peut faire l'objet d'un report d'une année sur l'autre.**

Principes généraux appliqués aux parcours de Master MEEF

- La validation d'une année de Master MEEF nécessite d'avoir la moyenne à chacun des deux semestres : les semestres, en 1ère et 2e année, ne sont pas compensables entre eux.
- Le M1 MEEF ne peut être obtenu qu'à la condition que les trois stages (d'observation, de pratique accompagnée 1 et de pratique accompagnée 2) ainsi que les trois jours filés aient été réalisés.
- En cas d'ajournement au M1 MEEF, le redoublement n'est pas systématique. La commission chargée d'étudier les candidatures au M1 MEEF peut proposer au président de l'université de ne pas autoriser le redoublement en cas d'échec à l'issue de la seconde session du M1.
- Le diplôme de Master MEEF ne peut être obtenu qu'à la condition que l'UE Langue soit validée et que le mémoire de M2 ait été rendu et soutenu.

UE Langue et non compensation

L'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » stipule à l'article 8 : « La formation intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère en référence au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues. Cet enseignement est sanctionné par l'attribution de crédits. Ces crédits ne peuvent être obtenus par compensation ».

Afin de ne pas pénaliser un étudiant n'ayant pas validé l'UE Langue en M1, s'il a obtenu la moyenne à chacun des deux semestres, sans avoir validé l'UEL, il est autorisé à s'inscrire en M2. La non-validation de l'UEL étant suspensive de l'obtention du diplôme du Master MEEF, il devra nécessairement représenter et valider l'UEL au cours de la 2e année de master.

La non compensation de l'UEL ne concerne pas les étudiants titulaires d'une licence de Langue, quelle que soit la mention (ou le parcours) dans laquelle ils sont inscrits.

Dispositions particulières pour l'UE Stage - Mise en situation professionnelle

- L'UE Stage - Mise en situation professionnelle - est non compensable au second semestre (exigence d'une note supérieure ou égale à 10) ;
- L'UE Stage - Mise en situation professionnelle est non compensatrice en M2 pour chacun des deux semestres (exigence d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur l'ensemble des autres UE, ainsi que sur l'ensemble des UE) ;
- Pas de session 2 au Semestre 10 (report de note).

REGLEMENTATION DES EXAMENS

A suivre des éléments en lien avec les examens, pour plus de détails, veuillez vous référer à la réglementation votée par la Conseil de l'Ecole de l'INSPE Bretagne et disponible sur l'ENT de l'INSPE.

La réglementation en cas d'absence à une ou plusieurs épreuves

L'absence à une épreuve, qu'elle puisse être justifiée ou non, sera assimilée à un zéro pour le calcul des résultats.

Convocations aux examens

Si vous avez besoin d'une convocation aux examens à l'intention par exemple de votre employeur, vous devez la demander à l'accueil de l'UFR Arts, Lettres, Communication (bureau B120) pour les examens terminaux sur table, et directement auprès des enseignants pour le contrôle continu et les examens terminaux pratiques ou oraux.

Jurys d'année et de diplôme

Le jury académique délibère à huis clos à l'issue de chaque semestre et de chaque session d'examens ; le jury est souverain.

RESULTATS

Affichage des résultats et envoi des relevés de notes

À l'issue de chaque session d'examens, l'étudiant peut consulter son relevé de notes sur l'Environnement Numérique de Travail (ENT) de l'INSPE.

Un relevé de notes est envoyé à chaque étudiant en fin de 1^{ère} session **à son adresse fixe renseignée en début d'année**, ainsi qu'aux personnes reçues au Master en 2^e session.

Si vous avez besoin d'un relevé de notes en fin de 1^{er} semestre ou après la 2^{ème} session d'examens - sauf les reçus au Master -, vous devez en faire la demande auprès de l'accueil de l'UFR ALC (B120, ouvert de 14h à 17h du Lundi au Jeudi et de 13h30 à 16h30 le Vendredi) ou auprès de votre Scolarité à Rennes 2 (par courrier uniquement) en joignant une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse.

Aucun duplicata de ce document ne sera fourni.

Réclamations de notes

Les réclamations de notes ne pourront porter que sur des erreurs de transcription. Elles sont à préciser sur le formulaire en ligne de l'ENT Rennes 2 - rubrique Scolarité. Les étudiants doivent libeller soigneusement: leurs coordonnées, l'unité d'enseignement et la matière concernées et le nom de l'enseignant correcteur, faute de quoi leur demande ne pourra être prise en compte. Toute réclamation doit être formulée auprès de la scolarité concernée (toutes UE sauf UE Langue : votre Scolarité à Rennes 2, pour les Langues : Centre de Langues) dans un délai de deux mois après la diffusion des résultats.

Les réclamations portant sur la teneur des résultats et sur la demande d'attribution de points de jury ne seront pas prises en compte.

Aucune réclamation ne doit être adressée aux enseignants ou à la direction du département.

Toute réclamation doit être formulée dans un délai de deux mois après la diffusion des résultats.

Consultation des copies

La consultation de vos copies est un droit, qui vous permet de prendre connaissance, quel que soit votre résultat, des annotations apportées à votre copie par l'enseignant correcteur ; c'est le meilleur moyen de progresser en tenant compte de vos lacunes comme de vos points forts.

Dans le cas des examens terminaux, les enseignants sont tenus de conserver pendant un an les copies corrigées. Les étudiants sont informés de la tenue d'une journée de consultation de l'ensemble des copies à l'issue de chacune des sessions.

Dans le cas des épreuves de contrôle continu organisées en cours de semestre, l'enseignant soit rend leurs copies corrigées aux étudiants, soit propose la consultation des copies, lors d'une séance de cours ou dans une plage horaire spécifique. Les enseignants peuvent également vous recevoir pendant leurs heures de permanence (prenez rendez-vous par mail).

Remise du diplôme

La date à partir de laquelle les étudiants peuvent retirer leur diplôme à l'accueil (B120) est affichée sur les panneaux du département. Pour cela, vous devez vous munir d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport uniquement). Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, veuillez contacter l'accueil (Tél. : 02 99 14 15 39).

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation mention Second degré - Arts Plastiques -

Responsables Rennes 2 : Séverine Cauchy, Muriel Taragano
Responsables INSPE : Pascal Bertrand, Karine Gaudichon

La formation a un double objectif : la préparation au concours du CAPES d'une part et la formation au métier d'enseignant en arts plastiques du secondaire de l'autre. La formation se déroule à la fois à l'Université R2, mais aussi à l'INSPE. L'étudiant arrivant en MEEF1 devra ainsi s'inscrire à la fois à l'INSPE et à l'université.

Le MEEF2 prépare plus spécifiquement aux métiers de l'enseignement par le biais d'un stage en responsabilité, de la rédaction d'un rapport de stage et d'un mémoire de recherche (initié en MEEF1) lié tout à la fois au métier et à la discipline des arts plastiques. L'inscription au concours du CAPES se fait en MEEF2.

MASTER MEEF – Arts plastiques

UE 1 Conception & pilotage d'un enseignement inclusif

UE1.1 Culture artistique disciplinaire appliquée à l'enseignement - Rennes 2

- **Culture artistique à partir des différents domaines d'investigation des arts plastiques**

Connaissance des fondements de la culture artistique et plastique.

Enseignante : Chloé Orveau

- **Méthodologie : analyse de documents et de l'écrit**

Entraînement à la problématisation, à faire des choix éclairés au service de la conception de situations d'enseignement. Préparation à la note d'intention de l'épreuve d'admissibilité « épreuve écrite disciplinaire » du CAPES.

Enseignant. e. s : Séverine Cauchy, Franck Chauvet

- **De la connaissance des arts au projet d'enseignement**

Connaissance des domaines de l'art et interdisciplinarité des pratiques artistiques au service du projet d'enseignement

Enseignant. e. s : , Franck Chauvet, Jacques Guillemer

UE1.2 Pratique artistique réflexive, analysée et documentée - Rennes 2

- **Situation de création à partir de questionnements liés aux programmes de collège et de lycée : de l'intuition à l'intention**

Entraînement à l'analyse des pratiques plastiques

Enseignant. e. s : Séverine Cauchy, Muriel Taragano, Jacques Guillemer

- **Pratiques croisées : penser, dire, écrire un projet artistique**

Les exercices du projet : Identifier des questionnements artistiques associés aux programmes disciplinaires du collège et du lycée

Enseignant. e. s : Séverine Cauchy, Muriel Taragano, Jacques Guillemer

- **Histoire et pratiques du projet artistique et contexte d'exposition**

S'approprier les enjeux artistiques repérés dans des démarches et œuvres d'artistes.

Enseignant. e. s : Séverine Cauchy, Muriel Taragano, Jacques Guillemer

UE1.3 Didactique et construction des apprentissages - INSPE

- **Enjeux des programmes et approches par compétences**

S'approprier et maîtriser l'articulation entre compétences et savoirs disciplinaires pour concevoir un projet d'enseignement.

Enseignant.e.s : Fabrice Anzemberg, Pascal Bertrand, Karine Gaudichon, Emmanuelle Vequeau

- **Transposition didactique : de la problématisation à la conception**

Problématiser les questions artistiques et les notions des programmes pour construire des dispositifs d'apprentissages.

Enseignant.e.s : Fabrice Anzemberg, Pascal Bertrand, Karine Gaudichon, Emmanuelle Vequeau

- **Expérimentations plastiques à visée professionnelle**

Développer et s'approprier des pratiques plastiques transposables en classe.

Enseignant.e.s : Fabrice Anzemberg, Pascal Bertrand, Karine Gaudichon, Emmanuelle Vequeau

- **Constituer une culture commune pour les élèves**

Appréhender les composantes culturelles de l'enseignement des arts plastiques et développer l'Histoire des Arts.

Enseignant.e.s : Fabrice Anzemberg, Pascal Bertrand, Karine Gaudichon, Emmanuelle Vequeau

UE1.4 Pédagogie et pilotage de l'enseignement - INSPE

- **Piloter et animer une séance**

Concevoir, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage.

Enseignant.e.s : Fabrice Anzemberg, Pascal Bertrand, Karine Gaudichon, Emmanuelle Vequeau

- **Prendre en compte les besoins et les acquis des élèves (différenciation/inclusion)**

Adapter son enseignement à la pluralité des élèves en considérant leurs parcours.

Enseignant.e.s : Fabrice Anzemberg, Pascal Bertrand, Karine Gaudichon, Emmanuelle Vequeau

- **Pédagogie de projet, parcours de l'élève et le PEAC**

S'approprier la pédagogie de projet et construire les parcours de l'élève notamment en éducation artistique et culturelle.

Enseignant.e.s : Fabrice Anzemberg, Pascal Bertrand, Karine Gaudichon, Emmanuelle Vequeau

UE 2 Communauté éducative

- **Système éducatif et parcours de l'élève - INSPE (défi du métier - tronc commun)**

Voir plaquette INSPE distribuée en début d'année

Enseignant.e. s : enseignements mutualisés.

- **Incarner et faire vivre les valeurs de la République - INSPE (défi du métier - tronc commun)**

Voir plaquette INSPE distribuée en début d'année

Enseignant.e. s : enseignements mutualisés.

- **Pratiques collaboratives et coopératives du métier - INSPE (défi du métier - tronc commun)**

Voir plaquette INSPE distribuée en début d'année

Enseignant.e. s : enseignements mutualisés.

UE 3 Recherche

- **Méthodologie et objet d'étude - Rennes 2**

En prenant appui sur les champs d'investigation plasticiens de sa propre pratique, produire et documenter un objet d'étude dont la problématique étayera les investigations didactiques et pédagogiques menées par l'INSPE. Définir et s'approprier le champ référentiel d'œuvres dans lequel se situe ce travail de recherche.

Enseignant.e.s : Séverine Cauchy, Jacques Guillemer

- **Investigations didactiques et pédagogiques de l'objet d'étude - INSPE**

En appui sur l'objet d'étude et la recherche engagée, développer les investigations didactiques et pédagogiques étayées par la recherche en éducation et les expériences professionnelles en établissement.

Enseignant.e.s : Fabrice Anzemberg, Pascal Bertrand, Karine Gaudichon, Emmanuelle Vequeau

- **Hypothèses, expérimentation et analyses d'une mise en œuvre - INSPE**

A partir de la problématique de recherche, déduire des hypothèses et s'engager dans des expérimentations didactiques et pédagogiques à des fins d'analyse.

Enseignant.e.s : Fabrice Anzemberg, Pascal Bertrand, Karine Gaudichon, Emmanuelle Vequeau

UE 4 Pratique réflexive

- **Stage et analyse de pratique - INSPE**

Du prévu au réel, retours réflexifs sur la pratique enseignante.

Enseignant.e.s : Fabrice Anzemberg, Pascal Bertrand, Karine Gaudichon, Emmanuelle Vequeau

- **Connaissance des élèves et mise en œuvre des apprentissages - INSPE (défi du métier - tronc commun)**

Voir plaquette INSPE distribuée en début d'année

Enseignant.e.s : enseignements mutualisés.

- **Insertion professionnelle - INSPE**

Construire son parcours avenir avec ou sans l'obtention du concours.

Enseignant.e.s : Fabrice Anzemberg, Pascal Bertrand, Karine Gaudichon, Emmanuelle Vequeau

Les crédits ne peuvent être obtenus par compensation.

UE 5 Langue

Langue Rennes 2 – 24h sur l'un ou l'autre semestre suivant le choix de langue

Maîtrise d'une langue étrangère en référence au cadre européen commun de référence pour les langues.

Les crédits ne peuvent être obtenus par compensation.

Enseignement en commun avec les autres masters

STAGE

En MEEF 1

Le stage d'initiation à la pratique professionnelle ou d'observation, aura lieu du 09 au 13 Octobre.

Un premier stage d'immersion professionnelle, ou de pratique accompagnée par des tut.rice.eurs terrain, aura lieu du 15 au 26 Janvier

Deux journées d'observation : 22 et 23 Février

Un second stage d'immersion professionnelle, ou de pratique accompagnée par des tut.rice.eurs terrain aura lieu du 11 Mars au 22 Mars.

Deux ou trois jours filés (en classe de primaire ou section Segpa ou Ulis) seront positionnés ultérieurement.

Une visite conseil sera planifiée sur le premier ou second stage de pratique accompagnée. Des rapports de stage seront attendus.

En MEEF 2

Les étudiant.e.s sont en établissement de septembre à juin à raison de 6 heures par semaine.

Deux statuts sont possibles :

- Les étudiant.e.s recruté.e.s en tant que contractuels sont en responsabilité dans un établissement.
- Les étudiant.e.s affecté.e.s en immersion sont sous la responsabilité de l'enseignant en poste dans l'établissement.

MASTER 1 MEEF**SEMESTRE 7**

13 semaines de cours et 1 semaine de stage d'initiation à la pratique professionnelle

ECTS	Contenu des enseignements	lieu des cours
	UE 1 Conception & pilotage d'un enseignement inclusif	
4	<u>UE1.1 Culture artistique disciplinaire appliquée à l'enseignement</u> <ul style="list-style-type: none"> • Culture artistique et historique • Méthodologie : analyse de documents et de l'écrit • De la connaissance des arts au projet d'enseignement 	Université
4	<u>UE1.2 Pratique artistique réflexive, analysée et documentée</u> <ul style="list-style-type: none"> • Situation de création en lien avec les programmes • Pratiques croisées : penser, dire, écrire un projet artistique • Hist. & pratiques du projet artistique et contexte d'expo. 	Université
4	<u>UE1.3 Didactique et construction des apprentissages</u> <ul style="list-style-type: none"> • Enjeux des programmes et approches par compétences • Transposition didactique • Expérimentations plastiques à visée professionnelle • Constituer une culture commune pour les élèves 	INSPE
4	<u>UE1.4 Pédagogie et pilotage de l'enseignement</u> <ul style="list-style-type: none"> • Piloter et animer une séance • Prendre en compte les besoins et les acquis des élèves • Pédagogie de projet, parcours de l'élève et le PEAC 	INSPE
5	UE 2 Communauté éducative (<i>tronc commun</i>) <ul style="list-style-type: none"> • Système éducatif et parcours de l'élève • Incarner et faire vivre les valeurs de la République • Pratiques collaboratives et coopératives du métier 	INSPE
4	UE 3 Recherche <ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie et objet d'étude 	Université
5	UE 4 Pratique réflexive <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des élèves et mise en œuvre des apprentissages • Insertion professionnelle 	INSPE
0	UE 5 Langue <ul style="list-style-type: none"> • Langue vivante étrangère 	Université

MASTER 1 MEEF**SEMESTRE 8**

10 semaines de cours + 2 jours d'observation + 4 semaines de stage de pratique accompagnée + 3 jours filés (en primaire, en Segpa ou en Ulis)

ECTS	Contenu des enseignements	lieu des cours
3	UE 1 Conception & pilotage d'un enseignement inclusif <u>UE1.1 Culture artistique disciplinaire appliquée à l'enseignement</u> <ul style="list-style-type: none"> • Culture artistique et historique • Méthodologie : analyse de documents et de l'écrit • De la connaissance des arts au projet d'enseignement 	Université
4	<u>UE1.2 Pratique artistique réflexive, analysée et documentée</u> <ul style="list-style-type: none"> • Situation de création en lien avec les programmes • Pratiques croisées : penser, dire, écrire un projet artistique • Hist. & pratiques du projet artistique et contexte d'expo. 	Université
4	<u>UE1.3 Didactique et construction des apprentissages</u> <ul style="list-style-type: none"> • Enjeux des programmes et approches par compétences • Transposition didactique • Expérimentations plastiques à visée professionnelle • Constituer une culture commune pour les élèves 	INSPE
3	<u>UE1.4 Pédagogie et pilotage de l'enseignement</u> <ul style="list-style-type: none"> • Piloter et animer une séance • Prendre en compte les besoins et les acquis des élèves • Pédagogie de projet, parcours de l'élève et le PEAC 	INSPE
0	UE 2 Communauté éducative (<i>tronc commun</i>) <ul style="list-style-type: none"> • Système éducatif et parcours de l'élève • Incarner et faire vivre les valeurs de la République • Pratiques collaboratives et coopératives du métier 	INSPE
5 3	UE 3 Recherche <u>UE3.1 Méthodologie et objet d'étude</u> <u>UE3.2 Investigations et mise en œuvre de l'objet d'étude</u> <ul style="list-style-type: none"> • Investigations didactiques et pédagogiques • Hypothèses, expérimentation et analyses de mise en œuvre 	Université INSPE
6	UE 4 Pratique réflexive <ul style="list-style-type: none"> • Stage et analyse de pratique • Connaissance des élèves et mise en œuvre des apprentissages • Insertion professionnelle 	INSPE
2	UE 5 Langue - <i>non compensable</i> <ul style="list-style-type: none"> • Langue vivante étrangère 	Université

MASTER 2 MEEF**SEMESTRE 9**

14 semaines en alternance entre formation (Rennes 2/Inspé) et établissement scolaire

ECTS	Contenu des enseignements	lieu des cours
3	UE 1 Conception & pilotage d'un enseignement inclusif <u>UE1.1 Culture artistique disciplinaire appliquée à l'enseignement</u> • Culture artistique et historique • Méthodologie : analyse de documents et de l'écrit	Université
4	<u>UE1.2 Pratique artistique réflexive, analysée et documentée</u> • Situation de création en lien avec les programmes • Pratiques croisées : penser, dire, écrire un projet artistique	Université
3	<u>UE1.3 Didactique et construction des apprentissages</u> • Enjeux des programmes et approches par compétences • Transposition didactique • Expérimentations plastiques à visée professionnelle • Constituer une culture commune pour les élèves	INSPE
3	<u>UE1.4 Pédagogie et pilotage de l'enseignement</u> • Piloter et animer une séance • Prendre en compte les besoins et les acquis des élèves • Pédagogie de projet, parcours de l'élève et le PEAC	INSPE
5	UE 2 Communauté éducative (<i>tronc commun</i>) • Système éducatif et parcours de l'élève • Incarner et faire vivre les valeurs de la République • Pratiques collaboratives et coopératives du métier	INSPE
0	UE 3 Recherche • Investigations didactiques et pédagogiques • Hypothèses, expérimentation et analyses de mise en œuvre	INSPE
12	UE 4 Pratique réflexive • Stage et analyse de pratique	INSPE

MASTER 2 MEEF**SEMESTRE 10**

14 semaines en alternance entre formation (Rennes 2/Inspé) et établissement scolaire

ECTS	Contenu des enseignements	lieu des cours
	UE 1 Conception & pilotage d'un enseignement inclusif	
2	<u>UE1.1 Culture artistique disciplinaire appliquée à l'enseignement</u> <ul style="list-style-type: none"> • Culture artistique et historique • Méthodologie : analyse de documents et de l'écrit 	Université
3	<u>UE1.2 Pratique artistique réflexive, analysée et documentée</u> <ul style="list-style-type: none"> • Situation de création en lien avec les programmes • Hist. & pratiques du projet artistique et contexte d'expo. 	Université
3	<u>UE1.3 Didactique et construction des apprentissages</u> <ul style="list-style-type: none"> • Enjeux des programmes et approches par compétences • Transposition didactique • Expérimentations plastiques à visée professionnelle • Constituer une culture commune pour les élèves 	INSPE
3	<u>UE1.4 Pédagogie et pilotage de l'enseignement</u> <ul style="list-style-type: none"> • Piloter et animer une séance • Prendre en compte les besoins et les acquis des élèves • Pédagogie de projet, parcours de l'élève et le PEAC 	INSPE
0	UE 2 Communauté éducative (<i>tronc commun</i>) <ul style="list-style-type: none"> • Système éducatif et parcours de l'élève • Incarner et faire vivre les valeurs de la République 	INSPE
8	UE 3 Recherche <ul style="list-style-type: none"> • Investigations didactiques et pédagogiques • Hypothèses, expérimentation et analyses de mise en œuvre 	INSPE
11	UE 4 Pratique réflexive <ul style="list-style-type: none"> • Stage et analyse de pratique • Insertion professionnelle 	INSPE

